

BULLETIN DE PARTENARIAT GUIDE SE LOGER 2021

Bon de commande et Bon à tirer pour parution

RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

Nom juridique de l'établissement :

Forme juridique de l'établissement : Numéro de SIRET : (Joindre un KBis en cours de validité)

Adresse Siège Social :

CP : Ville :

Personnes juridiquement responsables :

Civilité	Nom	Prénom	Fonction	Tél.	Mail

RENSEIGNEMENTS POUR PUBLICATION PAPIER & WEB

CATEGORIE :

- | | | |
|---|--|---|
| <input type="checkbox"/> Agence immobilière (locations) | <input type="checkbox"/> Agence immobilière (transactions) | <input type="checkbox"/> Agence de voyages |
| <input type="checkbox"/> Promoteur immobilier | <input type="checkbox"/> Transporteur | <input type="checkbox"/> Tour Opérateur/Voyagiste |

Nom commercial à faire paraître :

Adhérent à la charte Alba Pura : Oui Non. Chaine : (justificatif) Label : (justificatif) :

Adresse de l'établissement si différente du siège social :

CP : Ville : Coordonnée GPS : Latitude : 41, Longitude : 9,

Tél 1 : Tél 2 : E-mail :

Site internet : Lien vidéo :

Page Facebook : Compte Instagram :

PÉRIODE D'OUVERTURE Cocher le(s) critère(s) correspondant à votre offre:

Ouvert toute l'année : Oui Non, ouvert du au

Détaillez ici, si besoin, votre période d'ouverture :

.....

PRÉSENTATION :

Votre accroche : 1^{ère} partie de votre descriptif dont la fonction est d'attirer l'attention (90 caractères max, espaces compris) :

.....

Descriptif détaillé (200 caractères maximum, espaces compris) :

.....

VOS PRESTATIONS Cocher le(s) critère(s) correspondant à votre offre :

Localisation : <ul style="list-style-type: none"><input type="checkbox"/> À la campagne<input type="checkbox"/> En ville<input type="checkbox"/> Centre-ville<input type="checkbox"/> En montagne<input type="checkbox"/> Les pieds dans l'eau : mer<input type="checkbox"/> Les pieds dans l'eau : plage<input type="checkbox"/> Mer à moins de 300 m<input type="checkbox"/> Plage à moins de 300 m<input type="checkbox"/> Sur le port<input type="checkbox"/> Centre village Animaux admis <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	Modes de paiement : <ul style="list-style-type: none"><input type="checkbox"/> American Express<input type="checkbox"/> Carte bancaire/crédit<input type="checkbox"/> Carte JCB<input type="checkbox"/> Chèque<input type="checkbox"/> Chèque de voyage<input type="checkbox"/> Chéquier Jeunes<input type="checkbox"/> Chèque Vacances<input type="checkbox"/> Devise étrangère<input type="checkbox"/> Espèces<input type="checkbox"/> Monnaie locale<input type="checkbox"/> Paiement en ligne<input type="checkbox"/> Paypal<input type="checkbox"/> Virement	Services <ul style="list-style-type: none"><input type="checkbox"/> Location saisonnière<input type="checkbox"/> Location à l'année<input type="checkbox"/> Transaction<input type="checkbox"/> Syndic Langues parlées <ul style="list-style-type: none"><input type="checkbox"/> Anglais<input type="checkbox"/> Allemand<input type="checkbox"/> Français<input type="checkbox"/> Italien<input type="checkbox"/> Autre :
Réservation en ligne possible : <input type="checkbox"/> Oui, voici le lien : https://..... <input type="checkbox"/> Non		

TOURISME ADAPTÉ Cocher le(s) critère(s) correspondant à votre offre :

<input type="checkbox"/> Label Tourisme et Handicap auditif	<input type="checkbox"/> Label Tourisme et Handicap moteur
<input type="checkbox"/> Label Tourisme et Handicap mental	<input type="checkbox"/> Label Tourisme et Handicap visuel

Critères d'accessibilité pour personnes à mobilité réduite <ul style="list-style-type: none"><input type="checkbox"/> Non accessible en fauteuil roulant<input type="checkbox"/> Accessible en fauteuil roulant en autonomie<input type="checkbox"/> Accessible en fauteuil roulant avec aide :<ul style="list-style-type: none"><input type="checkbox"/> 1 seule marche < 15 cm<input type="checkbox"/> Porte lourde<input type="checkbox"/> Déclivité >5% mais raisonnable<input type="checkbox"/> Possibilité de déposer quelqu'un devant le site<input type="checkbox"/> Accessible, adapté au FTT/FTT piloté<input type="checkbox"/> Adapté au FTT électrique<input type="checkbox"/> Place réservée 330 cm large < 20 m du site<input type="checkbox"/> Place réservée 330 cm large < 100 m du site<input type="checkbox"/> Signalisation verticale des places de parking<input type="checkbox"/> Sol régulier roulant et sans obstacle	<ul style="list-style-type: none"><input type="checkbox"/> Absence de pente > 5%<input type="checkbox"/> Absence de ressauts > à 2 cm<input type="checkbox"/> Largeur de passage minimum de 90 cm<input type="checkbox"/> Portes >=77 cm large<input type="checkbox"/> Portes intérieures à ouvertures faciles<input type="checkbox"/> Ascenseur (80 x 130 cm) et porte >= 77 cm<input type="checkbox"/> Comptoir d'accueil entre 70 et 80 cm de haut<input type="checkbox"/> Hauteur ss table >= 70 cm largeur >= 77 cm<input type="checkbox"/> Absence de marches<input type="checkbox"/> WC + barre d'appui + espace de circulation<input type="checkbox"/> Prises, électroménager hauteur <=130 cm<input type="checkbox"/> Site, bâtiment totalement accessible<input type="checkbox"/> Site, bâtiment partiellement accessible<input type="checkbox"/> Prestations adaptées pour déficience motrice	Critères d'accessibilité pour déficience auditive <ul style="list-style-type: none"><input type="checkbox"/> Alarme visuelle avec flash lumineux<input type="checkbox"/> Boucle magnétique disponible à l'accueil<input type="checkbox"/> Personnel d'accueil formé à la Langue des Signes Française<input type="checkbox"/> Prestations adaptées pour déficience auditive Critères d'accessibilité pour déficience mentale <ul style="list-style-type: none"><input type="checkbox"/> Présence de pictogrammes et/ou de visuels simplifiés<input type="checkbox"/> Prestations adaptées pour déficience mentale Critères d'accessibilité pour déficience visuelle <ul style="list-style-type: none"><input type="checkbox"/> Téléphone à grosses touches<input type="checkbox"/> Documentation disponible en braille<input type="checkbox"/> Plan en relief, maquette tactile ou dispositif d'audio description disponible à l'accueil<input type="checkbox"/> Prestations adaptées pour déficience visuelle
---	--	---

Personnel d'accueil sensibilisé à l'accueil des personnes en situation de handicap
Nb. pers. pouvant être accueillies simultanément en fauteuil roulant :

VISUELS :

Photo pour parution papier : Idem 2020 : oui non

Remis ce jour Renvoyé par mail à l'adresse suivante : webmaster@destination-sudcorse.com

Parution site internet : Afin d'illustrer votre parution sur le site internet de l'OTI de Porto-Vecchio, merci de nous transmettre **8 visuels supplémentaires** de votre établissement sur un support informatique, au format JPEG, en 300 DPI de résolution (1200 pixels de côté), format paysage :

Remis ce jour Renvoyé par mail à l'adresse suivante : webmaster@destination-sudcorse.com

Je reconnais avoir pris connaissance des informations citées ci-dessus.

Fait le à

<p>Signature et cachet précédés de la mention « Bon pour Accord » obligatoire.</p> <p>Je certifie sur l'honneur l'exactitude des informations fournies ci-dessus et m'engage à respecter les « Conditions partenariat ».</p>	<p>Montant du règlement pour 2021 :€ (Grille des tarifs ci-après). Mode de règlement : <input type="checkbox"/> Espèces <input type="checkbox"/> Virement <input type="checkbox"/> Chèque <input type="checkbox"/> CB Banque : Chèque n° : Je souhaite une facture : <input type="checkbox"/> au nom juridique <input type="checkbox"/> au nom commercial <input type="checkbox"/> autre :</p>
--	--

MONTANT DES PARTENARIATS 2021

Agence de voyage 490€ (- 30%) ➔ 343 €
Agence immobilière 550€ (- 30%) ➔ 385 €
Promotion immobilière 550€ (- 30%) ➔ 385 €
Transporteur routier, aérien, etc... 490€ (- 30%) ➔ 343 €

Les agences de voyages désirant faire apparaître sur la brochure leur activité immobilière (1 seule parution mentionnant les 2 activités) doivent s'acquitter d'une cotisation identique à celle des agences immobilières : 550€ (- 30%) ➔ 385 €

REGLEMENT 2021 :

À adresser à l'Office de Tourisme Intercommunal de Porto-Vecchio - BP 92 - 20538 Porto-Vecchio Cedex

Avant le 31 octobre 2020.

Merci de nous transmettre impérativement une copie de *votre arrêté de classement ou de certification, et/ou KBIS en vigueur* ainsi qu'un dépliant de votre établissement.

CONDITIONS GENERALES DE PARTENARIAT

ARTICLE 1 : FICHE DE PARTENARIAT

La fiche de partenariat doit être complétée dans le détail (adresse, tarifs, pictogrammes, période d'ouverture...), vérifiée et signée.

ARTICLE 2 : VISUELS

Pour illustrer votre parution, nous avons besoin de 9 visuels (photo ou logo). Merci de nous le transmettre sur support informatique ou par mail (webmaster@destination-sudcorse.com), en format JPEG, en haute définition et en format paysage.

ARTICLE 3 : TARIFS

L'ensemble des partenaires doivent indiquer leurs tarifs sur la fiche de partenariat dans l'espace prévu à cet effet. Ceci est une condition impérative ; dans le cas contraire, le partenariat ne peut se faire.

ARTICLE 4 : RUBRIQUES

Peuvent figurer dans le guide « Se Loger » : les hôtels, les résidences, les villages de vacances, les centres de vacances, les loueurs professionnels de meublés, les gîtes ruraux, les gîtes d'étapes, les campings, les meublés, les chambres d'hôtes, les agences de voyages, les agences immobilières, les transporteurs.

Peuvent figurer dans le guide « Loisirs & Découverte » : les activités de sports et loisirs, les activités culturelles, les restaurants, les traiteurs, les artisans et boutiques d'artisanat, les producteurs et boutiques de produits régionaux, les commerces (souvenirs, photographes, bijouteries, habillement, parfumeries, déco, bars, glaciers, discothèques, ...), les transports (locations de véhicules, taxis,...), les services (espaces internet, conciergeries,...).

ARTICLE 5 : MEUBLES DE TOURISME

Tout meublé doit être classé en meublé de tourisme pour être partenaire de l'Office de Tourisme Intercommunal.

ARTICLE 6 : PARTENARIAT

Art 6-1 : Être partenaire, c'est être obligatoirement présent sur notre guide et notre site internet.

Art 6-2 : Les établissements qui souhaitent figurer dans d'autres rubriques doivent d'abord être partenaires au titre de leur rubrique principale (condition impérative), par exemple :

- Un hôtel, une résidence ou un camping peut cotiser pour son restaurant en payant une participation spécifique,
- Un hôtel, qui fait du locatif peut aussi figurer en rubrique Résidences de Vacances en payant une participation spécifique.

ARTICLE 7 : INFORMATION

Tout partenaire donnant des renseignements inexacts en matière de capacité ou de tarifs pourra se voir exclu de l'Office de Tourisme Intercommunal de manière temporaire ou définitive.

ARTICLE 8 : RECLAMATION

Si l'Office de Tourisme Intercommunal reçoit plus de deux réclamations concernant un partenaire, l'établissement pourra se voir exclu de l'Office de Tourisme Intercommunal de manière temporaire ou définitive.

ARTICLE 9 : FICHER CLIENT

Les listings des demandes d'information formulées auprès de l'Office de Tourisme Intercommunal (par téléphone, télécopie ou courrier) sont uniquement destinés aux partenaires. Tout partenaire fournissant ces informations à des non-partenaires pourra se voir exclu de l'Office de Tourisme Intercommunal de manière temporaire ou définitive.

ARTICLE 10 : TAXE DE SEJOUR

Tout partenaire « hébergement » s'engage à s'acquitter de la taxe de séjour. Toutes les informations concernant la taxe de séjour sont disponibles sur le site internet de l'Office de Tourisme Intercommunal www.ot-portovecchio.com

ARTICLE 11 : JUSTIFICATIFS A FOURNIR

Il est obligatoire de nous fournir : une copie du Kbis en cours de validité ou des statuts. Si votre établissement est classé ou labellisé, l'arrêté de classement correspondant.

Si vous possédez un diplôme, brevet... la copie de celui-ci.

ARTICLE 12 : REGLEMENT

Le partenariat ne deviendra effectif qu'après réception de votre règlement.

L'Office de Tourisme Intercommunal accepte les règlements par chèque, espèce ou virement.

ARTICLE 13 : RESPONSABILITE

Art 13-1 : Attention l'OTI de Porto-Vecchio ne reviendra pas vers vous pour valider votre bandeau. Cette fiche est votre Bon à Tirer.

Il n'y aura donc aucune possibilité de modification par la suite.

Par conséquent, nous vous remercions de bien vouloir vérifier attentivement votre fiche avant de nous la retourner.

Art 13-2 : Toute erreur ou omission dans le corps d'une annonce ne peut entraîner la résiliation de l'ensemble du présent engagement.

L'erreur substantielle ou la non parution peut, au plus, conduire à un remboursement égal au prix facturé de l'annonce publicitaire non parue ou au renouvellement gratuit de l'annonce dans une édition ultérieure.

Art 13-3 : En aucun cas, l'Office de Tourisme Intercommunal de Porto-Vecchio ne sera redevable d'une indemnité en raison d'une quelconque erreur ou de la non parution.

Art 13-4 : Les parties conviennent qu'il ne sera fait droit à aucune contestation de la part du client, passé le délai de trois mois après la date de publication du support faisant l'objet de la présente contestation.

ARTICLE 14 : DONNEES PERSONNELLES

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé pour nous permettre de réaliser les brochures et site internet de l'Office de Tourisme Intercommunal.

Elles sont conservées pendant 2 ans et sont destinées aux services gestion, promotion et web. Conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en contactant : gestion@destination-sudcorse.com